

# Pratiques et formes littéraires

ISSN : 2534-7683

Éditeur : Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités

21 | 2024

Rire des affaires du temps II (1560-1653)

---

## Traduire la satire : *Il Divortio celeste* et Ferrante Pallavicino en France de 1643 à l'an III

Corinna Onelli

---

 <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=721>

DOI : 10.35562/pfl.721

### Référence électronique

Corinna Onelli, « Traduire la satire : *Il Divortio celeste* et Ferrante Pallavicino en France de 1643 à l'an III », *Pratiques et formes littéraires* [En ligne], 21 | 2024, mis en ligne le 09 septembre 2024, consulté le 25 septembre 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=721>

### Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 3.0 FR



## SOMMAIRE

---

Flavie Kerautret

Introduction : Historicités comiques

Hugh Roberts

Coq-à-l'âne et affaires du temps (1565-1622)

Rozanne Versendaal

Réinvestissement d'un mandement joyeux français dans un almanach parodique néerlandais : résultats d'une enquête bibliographique

Sandra Cureau

*La Muse normande* de David Ferrand, le temps de l'œuvre, l'œuvre du temps (1621-1655)

Flavie Kerautret

Farces et mazarinades. Actualité d'une forme théâtrale comique pendant la Fronde

Jean Leclerc

Contribution de Laurent de Laffemas à la Fronde et au burlesque : des *Feuillantines* à l'*Énéide* « accommodée à l'histoire du temps »

Stella Spriet

Les affaires du temps relatées par Loret dans *La Muse historique* : portée et postérité d'anecdotes en vers burlesques (1650 – 1652)

Corinna Onelli

Traduire la satire : *Il Divortio celeste* et Ferrante Pallavicino en France de 1643 à l'an III

# Traduire la satire : *Il Divortio celeste* et Ferrante Pallavicino en France de 1643 à l'an III

Corinna Onelli

## PLAN

---

Les premières traductions en français du *Divortio celeste*  
Satire et information  
Censure et temporalité

## TEXTE

---

- 1 Dans cet article, je vais m'interroger sur les raisons du remarquable succès européen, tout particulièrement en France, que connut le libelle satirique anonyme nommé *Il Divortio celeste* (« Le Divorce céleste »), couramment attribué à l'écrivain Ferrante Pallavicino. Apparemment – je vais revenir sur ce point –, le libelle aurait commencé à circuler à Venise en mars 1643 et aurait été très rapidement traduit en suédois (1643), allemand (deux traductions en 1643), français (deux traductions en 1644), flamand (1646) et anglais (1679)<sup>1</sup>.
- 2 Le titre du libelle fait référence au divorce qu'on imagine survenu entre Jésus et son épouse infidèle, l'Église de Rome : *Il Divortio celeste* nous raconte comment, une fois la demande de divorce reçue, Dieu charge saint Paul de se rendre sur Terre pour recueillir des témoignages et rédiger un dossier contre l'adultère<sup>2</sup>. C'est ainsi que saint Paul parvient en Italie, s'entretient avec plusieurs personnages (un Vénitien, le duc de Parme, un sujet de l'État de l'Église, un maronite, un cardinal, etc.) jusqu'à arriver à Rome, d'où il s'enfuit dégoûté par les mœurs qu'il a observées à la cour du pape. Il va sans dire que les divers interlocuteurs rencontrés par saint Paul sont unanimes dans la critique envers la cour de Rome et la politique d'Urbain VIII (Maffeo Barberini, pape de 1623 à 1644), accusé de cupidité, d'une insatiable soif de pouvoir et de pervertir le message évangélique.

- 3 Cependant, l'œuvre ne vise pas tant la diffamation de la personne de Barberini (comme c'est le cas des *pasquinate* ou des libelles diffamatoires), mais plutôt la révélation de la corruption de Rome à partir de témoignages venus d'Italie<sup>3</sup>. En effet, l'auteur du *Divortio celeste* ne se limite pas à la critique et à la polémique, mais souhaite le retour de l'Église à l'esprit des origines, à tel point que Jean Lucas-Dubreton reconnaît dans cette œuvre « la ligne caractéristique du pamphlet protestant destiné à la propagande en terre catholique<sup>4</sup> ».
- 4 Pour en revenir à Ferrante Pallavicino, (supposé) auteur du libelle, ce dernier, né à Parme en 1615, est installé depuis l'âge de 20 ans à Venise, où il fréquente le cercle de Giovan Francesco Loredan, personnage éminent de l'aristocratie vénitienne. Pallavicino en devient le secrétaire et sera l'un des membres les plus actifs de l'Accademia degli Incogniti. Cette célèbre académie littéraire, fondée par le même Loredan vers 1630, a non seulement contribué à « la diffusion des genres littéraires modernes (opéra, poésie héroïcomique, roman)<sup>5</sup> » en Italie et dans l'Europe entière, mais a aussi été un véritable centre de rayonnement de contenus libertins et hétérodoxes<sup>6</sup>.
- 5 Au sein de l'Accademia degli Incogniti, Pallavicino a été un auteur extrêmement prolifique, en publiant douze romans entre 1636 et 1640. Parmi la variété des sujets traités, tirés de l'histoire ancienne, comme par exemple *La Pudicitia schernita* (« La Pudicité moquée »), ou de la mythologie, comme c'est le cas de *La Rete di Vulcano* (« Le Filet de Vulcain »), la plupart des romans de Ferrante, en accord avec la production libertine de l'Accademia degli Incogniti, entrelacent contenus licencieux et critique sociale. À partir des années 1640, Ferrante s'oriente plus ouvertement vers la satire avec *Il Corriere svaligiato* (1641), un texte qui attaque les ennemis historiques de la république de Venise (les Jésuites, le royaume d'Espagne, la cour de Rome), et la *Baccinata* (1642), un libelle polémique produit dans le contexte de la guerre de Castro, qui opposait alors le pape au duc de Parme, à l'époque allié de Venise. Cet écrit se dresse contre les ambitions expansionnistes du pape qui venait d'occuper le duché de Castro, une enclave appartenant au duché de Parme située dans les territoires de l'Église<sup>7</sup>.

- 6 Malgré l'anonymat, Ferrante est rapidement identifié comme le seul auteur de la *Baccinata* et devient la cible de la rage des Barberini. Puisque tant qu'il reste dans les territoires de Venise, Pallavicino est intouchable, les Barberini trouvent un moyen pour le faire sortir des frontières de la République. Ils utilisent un Français à leur solde, qui montre à Pallavicino de fausses lettres par lesquelles Richelieu l'inviterait à la cour de France. Pallavicino se laisse convaincre et le 11 novembre 1642, il quitte l'Italie et suit ce Français, qui le fera passer dans l'enclave papale d'Avignon. Ferrante est ainsi arrêté par la gendarmerie papale au début de janvier 1643. Il reste en prison à Avignon dans l'attente de son procès jusqu'en mars 1644, date à laquelle il est condamné pour les crimes de lèse-majesté et d'apostasie et décapité (5 mars).
  
- 7 *Il Divortio celeste* aurait commencé à circuler à Venise en mars 1643, quand Ferrante se trouvait déjà en prison à Avignon. La première mention du libelle se trouve en effet dans une plainte portée au Sénat vénitien par le nonce apostolique Decio Vitelli. Agent des Barberini dans la ville lagunaire, Vitelli gérait un ample réseau d'informateurs pour contrôler l'activité éditoriale vénitienne et comptait même un infiltré au sein de l'Accademia degli Incogniti. Le 13 mars 1643, Vitelli signale au Sénat qu'il a été mis au courant qu'un livre intitulé le *Divorce du Ciel de la Terre* [sic] est sur le point d'être imprimé à Venise et qu'il s'agit d'un livre contenant certainement de « très mauvaises choses<sup>8</sup> ». Chose étonnante : Vitelli ne met aucunement en relation Ferrante avec la publication du *Divortio celeste* alors qu'il était informé de toutes les publications anti-romaines de Venise (y compris de celles encore non parues !) et qu'il avait joué un rôle essentiel dans l'arrestation et la condamnation de Pallavicino. De plus, lors du procès à Avignon, dont nous avons les actes, *Il Divortio celeste* n'est pas mentionné parmi les écrits satiriques attribués à Pallavicino par l'accusation<sup>9</sup>. Bref, avant son exécution, personne n'attribue *Il Divortio celeste* à Ferrante Pallavicino.

Fig. 1. *Il Divortio celeste*, « in Villafranca » [édition V], 1643, page de garde avec intégration manuscrite du nom de Ferrante Pallavicino.



Source : Biblioteca Angelica, Rome, cote L-1-24. Publié avec la permission du MiBACT, toute reproduction interdite.

## Les premières traductions en français du *Divortio celeste*

- 8 La première trace d'une attribution du *Divortio celeste* à Ferrante est, à ma connaissance, celle que j'ai repérée dans la correspondance de Guy Patin<sup>10</sup>. En juin 1644, trois mois après la mort tragique de Ferrante, Patin écrivait depuis Paris à Charles Spon, alors à Lyon :

Je n'eusse jamais cru que l'auteur du Divorce céleste eût été un pur et naturel Italien, mais puisque cela est, il le faut ainsi croire. *Mala sua sorte periit*, [Il a péri du mauvais sort qu'il s'était fait] pour avoir dit et

publié avant que de mourir tant de belles vérités que la tyrannie du pape, ou au moins de ses officiers, n'a pu souffrir<sup>11</sup>.

Il serait intéressant d'examiner les raisons pour lesquelles Patin montre une certaine perplexité quant à l'attribution du libelle à un Italien, mais le but de ma contribution n'est pas celui de discuter la paternité du *Divortio celeste*, mais plutôt de tracer la trajectoire de sa réception. Je laisse donc de côté cette question<sup>12</sup> pour me concentrer sur les passages de la correspondance de Patin permettant d'évaluer la portée internationale du libelle.

- 9 En décembre 1643, le médecin parisien avait déjà écrit à Spon : « je serais ravi d'avoir le *Divortio celeste* en français, j'espère qu'il viendra de deçà<sup>13</sup> ». Étant donné que les premières traductions en français datent de 1644, peut-être Patin exprime-t-il le désir, après avoir lu le texte en italien, de voir circuler le texte parmi les lecteurs francophones. Dans ce cas, « de deçà » est à interpréter en sens temporel (« rapidement »). Pourtant, il se plaint en avril 1644 à son correspondant en ces termes :

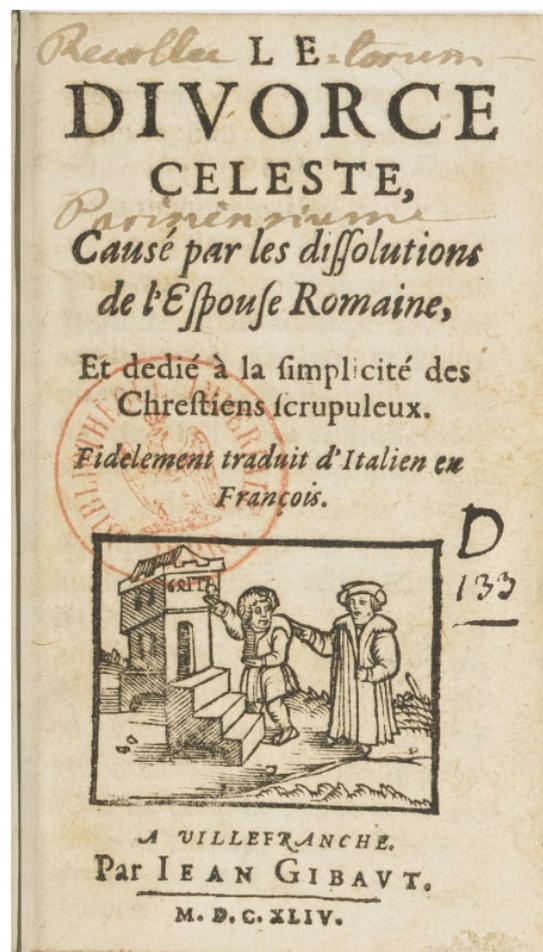
Avant que de parler d'autre chose, je vous donne premièrement avis que j'ai reçu par votre coche le paquet que vous m'avez adressé avec tout ce que m'aviez indiqué. Il me semble que vous m'aviez promis une copie française du *Divorcio [sic] celeste*, que je n'y trouve point et que je n'ai jamais vue ; si cela se peut faire, vous me ferez faveur et je vous en prie<sup>14</sup>.

Il est donc possible que Patin soit informé en décembre 1643 qu'une traduction est à paraître. Il l'attend avec impatience, mais en avril il ne l'a pas encore reçue.

- 10 Mais il est aussi possible que l'expression « de deçà » soit employée comme adverbe de lieu pour indiquer la France par rapport à des territoires au-delà des frontières. En effet, les premières traductions du *Divortio celeste* de 1644 ont été imprimées, non en France ou même en Italie, mais aux Pays-Bas, toujours par les presses des Elzevier : il s'agit de la traduction intitulée *Le Celeste Divorce ou, La separation de Jesus Christ d'avec l'Eglise Romaine son Espouse à cause de ses dissolutions. Traduit de l'Italien en François* (désormais indiqué F1)<sup>15</sup> et *Le Divorce celeste, Causé par les*

dissolutions de l'Espouse Romaine, Et dedié à la simplicité des Chrestiens scrupuleux. Fidelement traduit d'Italien en François (désormais indiqué F2, voir fig. 2)<sup>16</sup>. Aucune des deux ne présente des interventions explicites du traducteur (qui demeure chaque fois anonyme), comme une préface ou un avis au lecteur. Il est important de noter que F2 est clairement apparentée avec V, une des deux premières éditions en italien du *Divortio celeste* (voir note 15 et fig. 1), qui, elle aussi, est attribuée aux presses des Elzevier<sup>17</sup>.

Fig. 2. *Le Divorce celeste, Causé par les dissolutions de l'Espouse Romaine [...]*, « à Villefranche », « par Jean Gibaut », 1644, [édition F2], page de garde.



Source/crédit : gallica.bnf.fr / BnF, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, cote D2-9894 (1).

11 En ce qui concerne la qualité des deux premières versions en français, comme l'a déjà observé Lattarico, *Il Divortio celeste* a été l'« objet d'une traduction plutôt fidèle<sup>18</sup> ». D'après lui, cette littéralité

s'expliquerait par l'urgence, de la part des traducteurs, à vouloir « transmettre le plus directement possible [...] la parole d'un Pallavicino qui a fait de sa plume l'instrument de son combat politique<sup>19</sup> ». Pour ma part, je reconnais plutôt dans cette stricte correspondance entre texte italien et texte français la pratique des traductions « véhiculaires », que j'ai déjà eu occasion de définir, en opposition avec les « belles infidèles », comme des traductions hâtives, réalisées par des professionnels de l'écriture anonymes et exclusivement destinées à rendre accessible aux lecteurs un texte écrit en langue étrangère<sup>20</sup>.

- 12 Entre les deux traductions en français du *Divortio celeste*, F1 paraît en général plus correcte, alors que F2 affiche un certain nombre d'erreurs de traduction. Je me limite ici à deux exemples, en comparant deux passages du texte italien avec leur traduction, telle qu'on la lit dans F1 et F2. Le premier passage est le suivant :

[...] sono tanti gl'abusi introdotti dall'avaritia, e dalla rapacità tra i Romani, che io pronostico che di breve sia per estinguersi affatto quell'apparenza di religione, e di fede, che pur ancora rimane, poichè osservo che Christo non hà potuto lungamente vivere, *quando fù posto fra i ladroni*<sup>21</sup> [je souligne].

Il s'agit d'une attaque contre la cupidité et la rapacité de Rome, dont les abus, d'après l'auteur, ne peuvent pas durer encore longtemps, puisque le « Christ n'a pu pas vivre longtemps quand il fut mis entre les larrons » – c'est une claire référence à la Crucifixion<sup>22</sup>, notamment avec l'emploi du terme *ladroni*, qui, comme *larrons* en français, est l'expression consacrée par la tradition pour ce contexte spécifique (cf. *il buon, il cattivo ladrone*, « le bon, le mauvais larron »). La traduction que F1 donne de ce passage est tout à fait fidèle au texte italien :

[...] l'avarice & la rapacité ont introduit tant d'abus parmi les Romains, que je prognostique qu'en bref ceste apparence de foy & de Religion qui y reste encor, s'esteindra entierement : parce que je remarque que Christ ne vesquit pas long-temps *apres avoir esté mis entre les larrons*<sup>23</sup> [je souligne].

Par contre, celui qui a rédigé F2 ne paraît pas avoir saisi l'allusion à la Crucifixion :

[...] les abus qui ont esté introduits par l'avarice & rapacité de ceux de Rome, sont si grands que je prevoi que dans peu de temps s'esteindra tout à fait ceste apparence de Religion & de foy qui y reste encor, remarquant que Christ n'a pas peu [sic] longuement vivre *quand il se trouva parmi des brigands*<sup>24</sup> [je souligne].

L'autre exemple se réfère à la marche de l'armée du duc de Parme vers Rome en 1642 : d'après l'auteur du *Divortio celeste*, cette marche est irrésistible au point que, dans les territoires du pape, même les lieux fortifiés laissaient passer les Parmesans sans opposition (« l'istesse fortezze [...] concedevano alle genti Parmegiane libero il passaporto<sup>25</sup> »). Dans F1, la traduction est tout à fait cohérente (« les forteresses mesme [...] donnoient libre passage à l'armée Parmesane »), alors que le traducteur de F2 n'a pas su rendre correctement le sens du mot italien *fortezze*. En effet *fortezza* veut dire « forteresse, fort » aussi bien que « force (morale) », mais il est évident que dans le passage en question la traduction à choisir est la première. Pourtant, dans F2, on lit : « [...] les mesmes forces [...] donnoient libre passeport aux soldats du Duc de Parme. »<sup>26</sup>

## Satire et information

- 13 La nature strictement véhiculaire de ces traductions et plus particulièrement la qualité médiocre de F2 sont significatives, me semble-t-il, de publications préparées pour répondre rapidement à la demande du marché. D'ailleurs, nous avons remarqué l'impatience avec laquelle Guy Patin attend la version en français du *Divortio celeste*. Mais comment expliquer l'intérêt du public francophone pour un texte satirique qui se veut ancré dans l'actualité italienne ? Pour essayer de répondre, nous allons analyser en détail comment « l'actualité » est traitée dans *Il Divortio celeste*, en confrontant les versions que la célèbre *Gazette* de Théophraste Renaudot, véritable instrument de propagande de Richelieu, et le libelle donnent du même épisode.
- 14 En septembre 1641, Urbain VIII avait envahi le duché de Castro et, après une période de blocage des négociations, il avait déclaré la

guerre à Odoardo Farnèse, duc de Parme, Plaisance et Castro le 11 août 1642. La république de Venise, le grand-duché de Toscane, le duché de Modène et la république de Lucques forment une ligue en soutien du Farnèse. Au début de septembre, contre toute attente et de sa propre initiative, le duc de Parme décide d'entrer avec son armée dans les territoires de l'État de l'Église. Sans rencontrer d'opposition, il se dirige vers Castro, mais s'arrête une fois arrivé à Acquapendente, étant donné que les Barberini lui proposent d'emprunter la voie diplomatique.

- 15 La solution suggérée par le pape Urbain VIII est celle du séquestre : le duché de Castro sera placé entre les mains d'un tiers souverain en attendant que la question de sa propriété soit réglée. Le 25 octobre, au bout d'une épuisante négociation entre le représentant du pape, les émissaires du roi de France, le duc de Parme et ses alliés de la ligue, un accord est enfin trouvé entre les parties et le duc de Modène est désigné comme dépositaire. Pourtant, le jour suivant, de manière fort inattendue, Urbain VIII refuse le compromis diplomatique qui avait été si longuement recherché. Rome a entretemps réussi à s'organiser militairement et le duc de Parme, l'effet de surprise désormais dissipé, décide de revenir sur ses pas<sup>27</sup>.
- 16 À la date du 18 octobre 1642, la *Gazette* relate la réaction que suscite à Rome la nouvelle du franchissement des frontières par l'armée du duc, dont on craint l'arrivée dans la ville. La *Gazette* décrit les préparatifs : Rome est fortifiée, les citoyens font la garde aux portes et les quatre mille religieuses présentes dans la cité seront peut-être cachées au Saint-Office – signe qu'on craint les violences des soldats<sup>28</sup>. Quant aux négociations à Acquapendente, la *Gazette* met l'accent sur le rôle de pacificateur joué par le royaume de France et indique l'influence perturbatrice des Espagnols à l'origine des lenteurs de la diplomatie :

Les affaires se broüillent plus que jamais entre elle [Sa Sainteté] & le Duc de Parme, par la suggestion des partisans d'Espagne, qui sement de nouvelles divisions & soupçons, à mesure que la France & quelques autres Estats mieux affectionnez au S. Siège taschent de les faire cesser<sup>29</sup>.

- 17 Venons-en au *Divortio celeste*, où l'avancée du duc vers Castro est racontée comme une marche triomphale. Déjà, c'est un ange qui est chargé d'informer saint Paul sur « l'estat present d'Italie » et qui lui raconte l'exploit de Odoardo Farnèse : ce duc, incapable de « contenir [...] le courage que sa naissance luy a donné », « ramasse sa cavalerie, donne le coup d'esperon, & entre dans l'Estat Ecclesiastique au grand dommage des Barberins »<sup>30</sup>. La nouvelle se répand rapidement à Rome. Alors que « la peur & la confusion s'y trouverent jointes ensemble » (*ibid.*, p. 156) et qu'ils sont dépourvus d'une protection armée, les Romains pensent se défendre avec « leurs breviaires » (*ibid.*, p. 158). De plus, le château Saint-Ange (la forteresse papale) n'est pas assez grande « pour cacher tous ceux qui pensoient s'y retirer, quoy que la peur les eust resserrés, & s'il faut ainsi dire, appetissés » (*ibid.*, p. 157). Cette situation préoccupe fortement les diables, car ils voient l'empire de leurs amis les Barberini en danger. Un diable « des plus habiles en affaires d'Estat » (*ibid.*, p. 160) se rend alors auprès d'Urbain VIII et lui suggère qu'il est temps de « recourir aux fourbes » :

Parle d'accord, propose sequestre, promets restitution ; entretemps l'armée du Duc qui patit se consumera, & ne pourra poursuivre son entreprise. Manque puis apres de parole, ce ne sera pas la premiere fois ; tu es Pape, tu peux dispenser les autres de leurs sermens, & ne te pourrois tu dispenser de tes promesses ? (*Ibid.*, p. 161.)

Au-delà des évidents éléments de propagande (l'exaltation de la figure du duc de Parme, la cour de Rome ridiculisée, l'intervention diabolique en faveur du pape), la version de l'épisode donnée par *Il Divortio celeste* ne s'éloigne pas de l'interprétation historiographique d'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne les lenteurs diplomatiques qui auraient été délibérément causées par les Barberini. On pourrait en effet en conclure que *Il Divortio celeste* a permis à son public international de connaître une version des « affaires d'Italie » alternative à celle proposée par les publications officielles.

- 18 Sans écarter complètement cette hypothèse, il est nécessaire, me semble-t-il, de s'interroger aussi sur le décalage temporel entre les faits d'actualité rapportés par *Il Divortio celeste* et leur élaboration satirique. Car il paraît extrêmement difficile de relater, dans la foulée

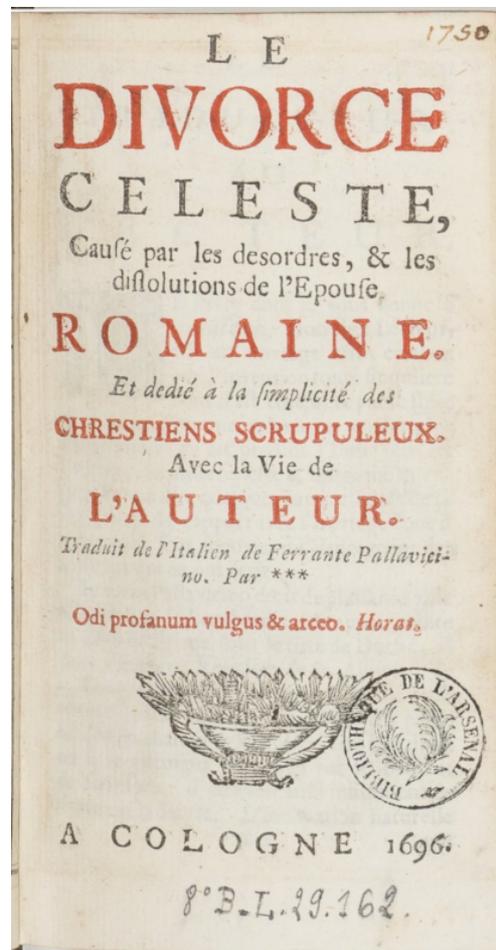
des événements, les négociations d'Acquapendente et d'en fournir en même temps une très subtile interprétation « diabolique ». On peut par exemple prendre en compte que Fulvio Testi, qui prit part aux négociations d'Acquapendente en qualité de représentant du duc de Modène, était encore convaincu, le 29 octobre, que son seigneur allait devenir le dépositaire de Castro<sup>31</sup>.

- 19 Je suis donc portée à croire qu'il existe un écart temporel significatif entre la composition du libelle et les faits racontés, et que l'intérêt des lecteurs français du *Divortio celeste* portait plus sur sa nature satirique que sur ses éléments purement informatifs. D'ailleurs, la présence de l'actualité italienne dans *Il Divortio celeste* est plus évoquée que développée : à l'exception de l'épisode que nous venons d'analyser, qui est le plus récent des événements historiques présentés par le libelle, et d'un chapitre dédié à l'imminent mariage de Louise-Christine de Savoie avec son oncle Maurice<sup>32</sup>, toutes les autres allusions à des « méfaits » d'Urbain VIII se réfèrent à des événements dilués dans le temps. Ainsi saint Paul rencontre un Lucquois qui se plaint avec lui de l'excommunication par laquelle le pape a frappé la république de Lucques, fait qui remonte à 1640, alors qu'au saint « desirant d'entendre les differens plus recens [!] d'entre la Republique de Venise, & le siege de Rome<sup>33</sup> » un Vénitien raconte l'anecdote de l'inscription en louange de Venise qu'a fait effacer Urbain VIII en 1635<sup>34</sup>.
- 20 Par ailleurs, le reste de l'œuvre présente une série d'accusations envers l'Église de Rome qui sont tout à fait génériques. Par exemple, saint Paul rencontre un maronite venu en Italie pour « apprendre les vrais dogmes de ceste doctrine Catholique<sup>35</sup> » qui, après avoir visité Rome, lance un véritable réquisitoire contre la cour papale, où règnent le luxe, la cupidité, l'adulation et la superstition : à Rome, raconte-il, on peut voir « mille faux miracles se faire publier pour en faire profit » (*ibid.*, p. 71). Le saint recueille aussi la confession d'un cardinal mourant qui retrace sa vie : né pauvre, il est poussé par ses parents vers la carrière ecclésiastique ; il devient ainsi l'amant d'un cardinal et expérimente très rapidement « adultere, fornication, paillardise & inceste » (*ibid.*, p. 77).

## Censure et temporalité

- 21 Les arguments contre l'Église de Rome que nous venons d'aborder, ainsi que le ton général de l'œuvre, me poussent à voir dans *Il Divortio celeste* un texte qui a été conçu, à l'origine, en milieu réformé et qui a fini par être lu en France, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, toujours comme un discours contre Rome, mais plutôt dans une perspective de satire politique<sup>36</sup>.
- 22 Par la suite, le succès international du libelle paraît de plus en plus lié à son attribution à la figure tragique de Pallavicino<sup>37</sup>. Ainsi, la traduction en français qui paraît en 1696 associe strictement l'œuvre à son (supposé) auteur à partir du titre : *Le Divorce celeste [...]. Avec la vie de l'auteur. Traduit de l'italien de Ferrante Pallavicino. Par \*\*\** (voir fig. 3). Contrairement aux traductions de 1644, celle-ci est accompagnée d'une importante préface intitulée « Le traducteur au lecteur » (sans pagination) qui présente l'œuvre et son auteur. Quoique le nom du traducteur reste anonyme dans la publication, il est bien connu qu'il s'agit de Julien Simon Brodeau d'Oiseville (1655-1702), successivement conseiller au parlement de Metz et de Paris<sup>38</sup>.

Fig. 3. *Le Divorce celeste, Causé par les desordres, & les dissolutions de l'Epouse romaine [...], « a Cologne », 1696, page de garde.*



Source/crédit : gallica.bnf.fr / BnF, département Arsenal, cote 8-BL-29162.

- 23 Par rapport à la littéralité extrême des premières traductions, cette nouvelle version cherche, comme le déclare le traducteur dans la préface, à « donner le tour naturel » de la langue française au texte, notamment en intervenant « sur les écarts avec la correction grammaticale » que présente l'original italien<sup>39</sup>. Mais, contrairement à Lattarico, je ne vois pas dans cette démarche une atténuation de la « portée subversive du libelle<sup>40</sup> » qui se serait produite au fil du temps dans sa réception. Certes, il est vrai que dans la préface Brodeau d'Oiseville montre une forte prise de distance vis-à-vis des contenus du *Divortio celeste* : premièrement, il met le libelle étroitement en relation avec son contexte historique (la guerre de Castro) et blâme Ferrante pour son « genie heureux de Satyre » qui l'a « un peu trop emporté » en écrivant toutes ces « invectives atroces &

continuelles contre Urbain VIII », tandis que Brodeau d'Oiseville donne au contraire un portrait fort flatteur du pape. En 1696, *Il Divortio celeste* est donc présenté comme un libelle diffamatoire du passé. De plus, Brodeau d'Oiseville tient à préciser :

Je ne pretends point participer aux invectives de l'Autheur & quoy que je les aye toutes rapportées, je n'ay en cela d'autre dessein que de m'acquitter du devoir d'un Traducteur exact & fidèle.

Mais la lecture de la correspondance de Pierre Bayle avec Brodeau d'Oiseville nous révèle clairement qu'il ne s'agit que d'une stratégie dissimulatrice suggérée par la prudence et que le message polémique de la publication est encore bien actif à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le 3 décembre 1694, Jean Dufresne écrit à Bayle pour l'informer de la traduction de Brodeau d'Oiseville, en soulignant que ce dernier, « quoyqu'il soit catolique [...] n'approuve pas plus que moy les dereglements des particuliers de notre communion <sup>41</sup> ». Le jour suivant, Brodeau d'Oiseville s'adresse personnellement à Bayle et lui envoie sa traduction. Il espère que le philosophe puisse l'aider à faire imprimer son travail et lui demande s'il le juge « digne de paroistre, et s'il est encore de saison ». Le cas échéant, Brodeau d'Oiseville prie Bayle de ne pas rendre public son nom, car, de toute façon, « le titre du livre justifie assés mes raisons sans qu'il soit besoin de les dire » <sup>42</sup>.

- 24 Pendant les années des persécutions antiprotestantes, Pierre Bayle, lui-même réfugié aux Pays-Bas, dut bien considérer *Il Divortio celeste* « encore de saison », étant donné qu'il s'engagea activement pour trouver un imprimeur prêt à publier la traduction de Brodeau d'Oiseville, qu'il trouvera en la personne d'Henri Desbordes, huguenot réfugié à Amsterdam <sup>43</sup>. Le fait que le paratexte de la traduction de Brodeau d'Oiseville ne constitue qu'un subterfuge est en outre confirmé par le vers tiré des *Odes* d'Horace (« *Odi profanum vulgus & arceo* ») affiché sur la page de garde. Il me semble, en effet, que la présence de ce fameux vers signale assez clairement que la publication est réservée à un public de lecteurs avertis, capables de lire entre les lignes le message caché de cette traduction <sup>44</sup> : la polémique envers « les dereglements » de l'Église de l'époque et, surtout, la dénonciation de la violence de son intolérance, dont témoigne la fin tragique de Pallavicino.

- 25 Si l'insistance sur le caractère d'écrit occasionnel du *Divortio celeste* était nécessaire pour détourner la censure à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, tout change avec la Révolution, quand le libelle connaît son ultime version en français. L'ouvrage paraît en l'an III (1794-1795) sous le titre militant de *La Révolution du Ciel* [...]. *Ouvrage ressuscité des bûchers de l'Inquisition* <sup>45</sup>.
- 26 Par rapport à la préface de Brodeau d'Oiseville, la perspective est justement renversée : cette fois-ci, *Il Divortio celeste* est présenté par son traducteur (qui est resté anonyme) explicitement comme un ouvrage qui « peut encore paraître nouveau » parce qu'il « peint les vices du clergé, qui sont à-peu-près les mêmes dans tous les tems » <sup>46</sup>. Et pour mettre en relief la charge anticléricale du libelle, le traducteur nous dit avoir décidé d'en retrancher les parties qui étaient excessivement liées aux contingences de l'époque, tout ce qui « étant relatif aux affaires de ce tems-là, et particulièrement à la guerre d'Urbain VII [sic] contre le duc de Parme », « ne peut plus nous intéresser aujourd'hui » <sup>47</sup>. *Il Divortio celeste* devient ainsi un texte atemporel ou, pour le dire avec les mots de son dernier traducteur :

[...] un ouvrage qui n'est ni vieux, ni nouveau, ni français ni étranger ni sérieux ni comique, mais qui tient de toutes ces qualités à la fois <sup>48</sup>.

## ANNEXE

---

# Éditions citées du *Divortio celeste*

## Éditions italiennes

I = « Ingolstatt » : *Il Divortio celeste, cagionato dalle dissolutezze della Sposa Romana, et Consacrato alla semplicità de' Scropolosi Christiani*, in Ingolstatt <sup>a</sup>, Par Josef Arlstozz <sup>b</sup>, 1643, 152 p., in-12. Voir le [LIENi](#). [Édition choisie pour les citations.]

V = « Villafranca » : *Il Divortio celeste, cagionato dalle dissolutezze della Sposa Romana, & Consacrato alla simplicità de' Scropolosi Christiani*, « in Villafranca », 1643, 196 p., in-12. Voir le [LIENv](#).

## Éditions traduites en français

F1 : *Le Celeste Divorce ou, La separation de Jesus Christ d'avec l'Eglise Romaine son Espouse à cause de ses dissolutions. Traduit de l'Italien en François*, s. l., s. n., 1644, 165 p. Voir le [LIENf1](#).

F2 : *Le Divorce celeste, Causé par les dissolutions de l'Espouse Romaine, Et dédié à la simplicité des Chrestiens scrupuleux. Fidelement traduit d'Italien en François*, « A Villefranche », « Par Jean Gibaut », 1644, 173 p., in-12. Voir le [LIENf2](#).

## NOTES

---

1 Voir Laura Coci, « Bibliografia di Ferrante Pallavicino », *Studi Secenteschi*, 24, 1983, p. 221-306. J'emploie le conditionnel car certaines de ces datations me paraissent fort douteuses.

2 Le titre complet de l'œuvre est *Il Divortio celeste, cagionato dalle dissolutezze della Sposa Romana, et Consacrato alla simplicità de' Scropolosi Christiani (Le Divorce céleste causé par les débauches de l'épouse romaine et dédié à la simplicité des chrétiens scrupuleux)*.

3 Sur les *pasquinate* et, en général, sur la tradition littéraire anticléricale en Italie du Moyen Âge à la Renaissance, voir Ottavia Niccoli, *Rinascimento anticlericale : Infamia, propaganda e satira in Italia tra Quattro e Cinquecento*, Rome-Bari, Laterza, 2005.

4 Cité dans Ferrante Pallavicino, *Libelli antipapali. La Baccinata e il Divorzio celeste [1642 et 1643]*, éd. Alessandro Metlica, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2011, « Manierismo e Barocco », p. 14, n. 52.

5 Jean-François Lattarico, « Le roman d'un libertin. Notes sur les traductions françaises de Ferrante Pallavicino », dans Christelle Bahier-Porte, Pierre-François Moreau et Delphine Reguig (dir.), *Liberté de conscience et arts de penser (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle[s]). Mélanges en l'honneur d'Antony McKenna*, Paris, Champion, 2017, « Les Dix-huitièmes siècles », p. 185-206 (p. 185-186).

6 Pour une synthèse autour de la question du libertinage des *Incogniti*, je me permets de renvoyer à Corinna Onelli, « *La Matriona di Efeso a Venezia e la doppia verità : Osservazioni sul libertinismo degli Incogniti e di Cesare Cremonini* » (« La Matrone d'Éphèse à Venise et la double vérité : observations sur le libertinage des *Incogniti* et Cesare Cremonini »), *Les Dossiers du Grihl*, 12-1 : *La relève* 2017, 2018, DOI [10.4000/dossiersgrihl.7132](https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.7132).

7 Je n'entre pas dans les détails du conflit et de « la guerre d'écritures » qu'il a alimentée, à propos desquels je renvoie à Pietro Piccin, *La Guerra di Castro (1641-1644) e la sua ricezione francese* (La Guerre Castro (1641-1644) et sa réception française), thèse de doctorat sous la dir. de Igor Melani et Dinah Ribard, Università degli Studi di Firenze – Paris, EHESS (co-tutelle), janvier 2021, <https://theses.fr/2021EHES0010/>.

8 Cité dans Laura Coci, « Ferrante a Venezia : nuovi documenti d'archivio (III) », *Studi Secenteschi*, 29, 1988, p. 235-263 (p. 235).

9 Le texte n'apparaît pas dans la liste des « pasquinate e lettere diffamatorie » retrouvées dans le bagage de Ferrante lors de son arrestation. Voir J.-F. Lattarico, « Le roman d'un libertin », art. cité, p. 190, n. 29. Quant à la première édition imprimée du libelle, celle-ci soulève un problème récurrent avec les publications clandestines, c'est-à-dire que nous aurions deux différentes éditions publiées la même année (1643) : une édition plus rare, qui se veut publiée à Ingolstadt (dite *I*), en Allemagne par l'imprimeur Josef Arlstozz, (in-12, 152 p.) et une autre publiée « in Villafranca » (dite *V*, in-12, 196 p., voir fig. 1). Metlica, l'éditeur moderne du libelle, considère *V* comme l'édition *princeps* du *Divortio celeste*. Sur la multiplication des « premières éditions » des livres interdits et leur lien avec le phénomène du collectionnisme, voir Corinna Onelli, « Mito e realtà del libro proibito : il caso del *Divortio celeste* (1643) e dell'*Alcibiade fanciullo a scola* (1652 ?) », dans Lucia Bachelet, Francesca Golia, Enrico Ricceri et Eugenia Maria Rossi (dir.), *Contesti, forme e riflessi della censura. Creazione, ricezione e canoni culturali tra XVI e XX secolo* (DOI [10.13133/9788893771672](https://doi.org/10.13133/9788893771672)), Rome, Sapienza Università Editrice, 2020, p. 186 et p. 189.

10 Patin a été consacré comme « libertin érudit » par le célèbre essai de René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle* [Boivin, 1943], Genève, Slatkine, 2000. Sur le rôle de Patin et de son fils Charles dans la diffusion de livres interdits, voir Françoise Wacquet, « Guy et Charles Patin, père et fils, et la contrebande du livre à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle », *Journal des savants*, 2, 1979, p. 125-148, DOI [10.3406/jds.1979.1388](https://doi.org/10.3406/jds.1979.1388).

- 11 Je cite l'édition électronique de la *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin*, éditée par Loïc Capron, Paris, Bibliothèque interuniversitaire de santé, 2018, L. 106 (À Charles Spon, le 13 juin 1644). Pour d'autres témoignages précoces, en faveur et contre la paternité de Ferrante, voir L. Coci (1988), « Ferrante a Venezia (III) », art. cité, p. 237-240.
- 12 Je me limite à observer qu'aujourd'hui la critique est quasiment unanime dans l'attribution du libelle à Pallavicino. J'ai déjà exprimé ma perplexité quant à cette attribution dans C. Onelli, « Mito e realtà del libro proibito », art. cité, p. 184-185.
- 13 *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin*, op. cit., L. 98 (À Charles Spon, le 24 décembre 1643).
- 14 *Ibid.*, L. 104 (À Charles Spon, le 29 avril 1644). Quelques mois plus tard (lettre du 21 octobre), nous apprenons toutefois que la traduction a bien circulé, puisqu'elle est rendue à Patin par un jeune homme qui l'avait à son tour empruntée à Spon.
- 15 On connaît au moins deux impressions différentes de cette édition, les deux datées 1644 (fausse datation ?) : une sans indication de lieu, l'autre qui se veut imprimée « in Villafranca », voir L. Coci (1983), « Bibliografia », art. cité, p. 266.
- 16 Cette traduction connaît une autre édition datée 1644 et deux réimpressions en 1649, toutes sous les mêmes fausses indications : « A Villefranche, par Jean Gibaut », voir *ibid.*, p. 264-265.
- 17 Voir Christoph Friedrich von Walther, *Les Elzevir de la Bibliothèque imperiale de St.-Petersbourg [...]*, Saint-Petersbourg, S. Dufour, 1864.
- 18 J.-F. Lattarico, « Le roman d'un libertin », art. cité, p. 191.
- 19 *Ibid.*, p. 201.
- 20 Ou un texte écrit en latin. Voir Corinna Onelli, « Clandestinità e trasgressione nel Seicento : una traduzione manoscritta del Satyricon di Petronio e i suoi lettori », *Italian Studies*, 75/3, 2020, p. 276-291 (p. 279), [DOI accès restreint [10.1080/00751634.2020.1769943](https://doi.org/10.1080/00751634.2020.1769943)]. Voir aussi Albert N. Mancini, « Translation Theory and Practice in Seventeenth-Century Italy: The Case of the French Novel », *Symposium. A quarterly journal in modern literatures*, 47/2, 1993, p. 132-146. À l'époque, on retrouve cette même pratique de traduction dans le domaine de la presse d'information,

voir P. Piccin, *La Guerra di Castro*, *op. cit.*, p. 219-220, [DOI accès restreint [10.1080/00397709.1993.10113459](https://doi.org/10.1080/00397709.1993.10113459)].

- 21 *Il Divortio celeste* (I), p. 65. Contrairement à Metlica, je préfère I à V.
- 22 Pour l'épisode des larrons, voir en particulier l'Évangile selon saint Luc (23, 35-43).
- 23 *Le Céleste Divorce* (F1), p. 71-72.
- 24 *Le Divorce céleste* (F2), p. 68.
- 25 *Il Divortio celeste* (I), p. 143.
- 26 *Le Céleste Divorce* (F1), p. 155-156 ; *Le Divorce céleste* (F2), p. 162. La traduction « libre passeport » par rapport à « libre passage » de F1 aussi est plutôt maladroite. Notons que *passaporto* en italien est attesté au XVII<sup>e</sup> siècle au sens métaphorique de « faculté de passer librement » plutôt que, comme en français, dans le sens de « document ».
- 27 Sur cet épisode, voir P. Piccin, *La Guerra di Castro*, *op. cit.*, p. 138-157.
- 28 Je cite la *Gazette* de Théophraste Renaudot, année 1642 (Paris, bureau d'adresse), n<sup>o</sup> 149, p. 1083-1084. Renaudot employait comme source pour les affaires d'Italie l'information officielle (*avvisi pubblici*) provenant de Rome. Les nouvelles rejoignaient Paris avec un retard d'environ 4 semaines, voir P. Piccin, *La Guerra di Castro*, *op. cit.*, p. 215-217.
- 29 *Gazette*, 1642, n<sup>o</sup> 159, p. 1161. Richelieu souhaitait en effet une résolution rapide du conflit pour voir les princes italiens alliés contre l'Espagne.
- 30 *Le Céleste Divorce* (F1), p. 153-154.
- 31 Fulvio Testi, *Lettere*, vol. 3 (1638-1648), éd. Maria Luisa Doglio, Bari, Laterza, 1967, p. 327.
- 32 L'épisode remonte à l'été 1642. Maurice de Savoie était cardinal et put marier sa nièce âgée de 12 ans grâce à une dispense élargie par Urbain VIII.
- 33 *Le Céleste Divorce* (F1), p. 51.
- 34 Il s'agissait d'une inscription en remerciement de Venise qui se trouvait au Vatican sur une fresque remontant au pontificat de Pie IV (1559-1565). Pour plus de détails, voir F. Pallavicino, *Libelli antipapali*, éd. cit., p. 111, n. 91.
- 35 *Le Céleste Divorce* (F1), p. 63.
- 36 Nous avons déjà vu l'attention portée par le libertin Patin au libelle, mais on pourrait aussi mentionner l'intérêt suscité pour toute publication

polémique liée à la guerre de Castro au sein du cercle gallican des Dupuy, voir P. Piccin, *La Guerra di Castro*, *op. cit.*, p. 216-215.

37 Sur le processus progressif de fétichisation de Ferrante en tant qu'auteur « maudit », voir C. Onelli, « Mito e realtà del libro proibito », art. cité, p. 186-187.

38 Brodeau d'Oiseville est parfois indiqué comme le traducteur du *Céleste Divorce* (F1) de 1644 (voir par exemple la notice du catalogue de la BnF, consultée le 29/07/2024), ce qui est bien évidemment impossible étant donné ses dates de vie (1665-17...).

39 J.-F. Lattarico, « Le roman d'un libertin », art. cité, p. 203. Le texte italien est en effet plutôt maladroit du point de vue syntaxique, au point que je soupçonne que *Il Divortio celeste* n'a même pas été écrit en italien à l'origine.

40 *Ibid.*, p. 203.

41 *Correspondance de Pierre Bayle*, Antony McKenna et Fabienne Vial-Bonacci (dir.), lettre 1020. URL : <http://bayle-correspondance.univ-st-etienne.fr/>.

42 *Ibid.*, lettre 1021.

43 *Ibid.*, lettre 1070.

44 Le vers traduit littéralement veut dire « je déteste la populace et je la tiens à l'écart » et exprime le mépris du poète par rapport à la masse ignorante. Sur l'attitude élitiste de Bayle, voir Jean-Pierre Cavaillé, *Les Déniaisés. Irréligion et libertinage au début de l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2013, « Lire le xvii<sup>e</sup> siècle », p. 443-464.

45 Titre complet : *La Révolution du Ciel, ou Le Divorce céleste provoqué par les dissolutions de l'épouse romaine. Ouvrage ressuscité des bûchers de l'Inquisition*, Paris, Les marchands de nouveautés, an III [1794-1795] (j'ai consulté la copie conservée à la BnF, cote : D2-9896). Cette version n'est pas une simple traduction du texte italien, mais en représente l'adaptation aux idéaux de la Révolution, car, comme le spécifie le traducteur, elle se termine avec un dénouement « plus philosophique et plus vrai », où un ange, en pleine crise de foi, demande à saint Paul : « n'en seroit-il pas des Dieux comme des rois, dont le pouvoir s'évanouit, dès qu'ils ont perdu la confiance des peuples ? » (p. 52).

46 *Ibid.*, p. vii.

47 *Ibid.*, p. vi.

48 *Ibid.*, p. II.

- a Je laisse l'orthographe originale (il s'agit très probablement d'un faux lieu d'édition, mais ce n'est pas certain). On trouve aussi des copies avec « Ingelstatt » qui pourraient être des contrefaçons. Voir [LIENi2](#).
- b Le nom de l'imprimeur aussi est probablement faux.

## RÉSUMÉS

---

### Français

Cet article s'interroge sur les raisons du remarquable succès que connut en France le libelle satirique anonyme intitulé *Il Divortio celeste* (1643) qui raconte comment Jésus a décidé de divorcer de l'Église catholique. Envoyé sur terre pour recueillir des preuves contre l'épouse infidèle, saint Paul s'entretient avec plusieurs personnages représentatifs de la société italienne de l'époque qui dénoncent unanimement la corruption de la cour de Rome et la cupidité du pape Urbain VIII. Aujourd'hui, le libelle est couramment attribué à Ferrante Pallavicino, écrivain que le pape fit exécuter en 1644. *Il Divortio* a été très rapidement traduit en français dans deux versions différentes en 1644, dont l'article met en relief la nature « véhiculaire », avant de s'interroger sur le rapport temporel entre une information politique et son élaboration satirique, notamment en ce qui concerne la guerre de Castro (dernier chapitre du *Divortio*). L'article présente ensuite la traduction du libelle de 1696. Le traducteur, appartenant au cercle de Pierre Bayle, essaye de masquer la charge anticléricale du *Divortio*, en le présentant par prudence comme un libelle diffamatoire ancré dans le passé. À l'inverse, dans son ultime version en français qui date de l'an III de la Révolution (1794-1795), *Il Divortio* est ouvertement présenté comme une œuvre toujours actuelle, puisque les vices du clergé « sont à-peu-près les mêmes dans tous les tems ».

### English

This paper attempts to explain the impressive success enjoyed in France by the anonymous satirical libel *Il Divortio celeste* (1643). The latter tells us that Jesus has decided to divorce the Catholic Church. Sent to Earth to gather evidence against the unfaithful spouse, Saint Paul confers with several characters representative of contemporary Italian society who unanimously denounce the corruption of the Roman Court and the cupidity of pope Urban VIII. Nowadays the libel is currently ascribed to the writer Ferrante Pallavicino, that the pope had executed in 1644. *Il Divortio* was quickly translated into French, with to two different versions in 1644, of which the article stresses the “vehicular” essence, before questioning the temporal relationship between political information and its satirical elaboration, namely with regard to the War of Castro (*Il Divortio's* last chapter). The

article concludes on the 1696 translation of the libel. Indeed, the author of this translation, belonging to Pierre Bayle's circle, attempts to mask the anticlerical charge of *Il Divortio* by prudently presenting it as a defamatory libel rooted in the past. Quite the contrary, in its ultimate version dating to the year III of the French Revolution (1794-1795), *Il Divortio* is openly presented as a timeless work, since the vices of the clergy are "all the time almost the same".

## INDEX

---

### Mots-clés

actualité, censure, Pallavicino (Ferrante), pratique de traduction, publication clandestine, satire anticléricale

### Keywords

topicality, censorship, Pallavicino (Ferrante), translation practice, clandestine publication, anticlerical satire

## AUTEUR

---

Corinna Onelli

Chercheuse indépendante (Rome)